

Dispositif « ACE » : intégrer les continuités écologiques dans la planification territoriale



DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2013

BUDGET

556 000 € pour la période 2013-2018 (Région, État, Union Européenne (FEDER))

PARTENAIRES

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Union Européenne (FEDER), INRA Rennes, CEFE de Montpellier, IRSTEA, OAFS, Conservatoires nationaux botaniques (Sud-Atlantique, du Massif central), CEN Aquitaine, LPO, Cistude Nature, Poitou-Charentes Nature, GMHL, Charente Nature

SITE INTERNET DE L'ACTION

www.ace-na.fr

DOMAINE D'ACTION

Accompagnement

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Urbanisme, aménagement du territoire

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Région ex-Aquitaine de 2013 à 2017 puis Nouvelle-Aquitaine en 2018

PILOTE

URCAUE Nouvelle-Aquitaine
283, rue d'Ornano
33000 BORDEAUX
05 56 12 27 68
contact@urcaue-na.fr
www.urcaue-na.fr

Céline MASSA
Déléguée régionale
05 56 12 27 68
contact@urcaue-na.fr

Yannick COULAUD
Écologue
05 53 08 37 13
y.coulaud@cauedordogne.com

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Cité administrative, rue Jules Ferry
Boîte 55
33090 BORDEAUX Cedex
05 56 24 88 22
www.nouvelle-aquitaine.
developpement-durable.gouv.fr

Céline DUPEU
Chargée de Mission continuités
écologiques - Service Patrimoine
Naturel à la DBCEN
05 49 55 63 37
celine.dupeu@developpement-durable.
gouv.fr

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
05 49 55 77 00
www.nouvelle-aquitaine.fr

Anne-Sophie CHAPLAIN
Chef du service Environnement,
Direction Environnement
05 49 55 76 65
anne-sophie.chaplain@nouvelle-
aquitaine.fr

En 2012, lors de la concertation organisée entre la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pendant l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les collectivités locales ont fait état de difficultés à élaborer les trames vertes et bleues (TVB) locales dans les documents d'urbanisme. Dès 2013, l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Région et la DREAL, a créé l'« Assistance Continuités Écologiques » (ACE) à destination des structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Les objectifs de l'ACE sont d'accompagner et d'aider les maîtres d'ouvrage de SCoT et de PLUi à construire un projet de territoire intégrant la composante TVB, de faciliter le regroupement de connaissances, et de favoriser l'information et les échanges entre les différents acteurs du territoire. Elle est délivrée à titre gratuit aux structures qui en font la demande auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de leur département.

L'accompagnement des territoires par l'ACE s'appuie sur deux piliers :

■ Une expertise technico-scientifique collective, délivrée par des experts naturalistes régionaux et des scientifiques, produisant une note de synthèse qui identifie et caractérise les principaux enjeux du territoire en matière de continuités écologiques. Cette note est transmise à la collectivité qui est maître d'ouvrage en amont de la réalisation du cahier des charges d'élaboration du document d'urbanisme, et doit permettre une meilleure appréhension du sujet par les élus et techniciens.

■ Un accompagnement de proximité des porteurs de projets par les équipes des CAUE tout au long de la vie du document d'urbanisme, afin d'y intégrer au mieux les enjeux de biodiversité et de les traduire dans les documents d'objectifs et d'orientations.

L'ACE, c'est également un centre de ressources et un « laboratoire d'expertise et d'innovation » au service des collectivités locales pour une meilleure prise en compte des continuités écologiques. Des outils de travail et de sensibilisation ont été créés afin de « mieux connaître pour mieux agir ».

RÉSULTATS OBTENUS

■ Des territoires accompagnés

Une première phase expérimentale a été menée en 2014 et 2015, conduisant à l'assistance de neuf porteurs de projet de SCoT et PLUi (quatre SCoT, cinq PLUi). En 2016, huit autres porteurs de projet territorial ont sollicité le dispositif. Fin 2017, ce sont vingt territoires qui ont bénéficié de l'accompagnement ce qui représente 37% du territoire de l'ex-Aquitaine : PLUi Isle Vern et Salembre, SCoT du Bergeracois (24), PLUi du Bazadais et Sud-Gironde (33), SCoT des Landes d'Armagnac (40), PLUi du canton de Prayssas (47), PLUi Josbaig (64), etc. En 2018, cinq nouveaux territoires à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine se sont ajoutés au dispositif.

■ Les outils créés

Un site internet ACE : un « Espace Ressource » y a été créé et rassemble de nombreux éléments pédagogiques, des retours d'expériences, des cartographies dynamiques, des données mobilisables, des outils techniques, etc.

Les outils de sensibilisation (spots vidéo, etc.) sont exploités et diffusés lors des ateliers d'élus parfois très en amont de la réalisation d'un SCoT ou PLUi afin de permettre une acculturation préalable indispensable à la compréhension des enjeux du territoire.

Une cartographie des unités écopaysagères permet une approche biogéographique et écopaysagère multi-échelles sur l'ex-Aquitaine. Elle permet d'établir une démarche de contextualisation indispensable à la compréhension et à la

définition des enjeux (dynamiques spatiales et temporelles). Elle est disponible au format numérique et sous forme de posters.

L'ouvrage « [L'approche écopaysagère - Mise en évidence des Trames Vertes des territoires ruraux](#) » développe les approches innovantes de types écopaysagers dans l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte dans un territoire. Cet ouvrage donne les concepts de base nécessaires pour appréhender les nouveaux enjeux. Il est destiné aux élus, aux professionnels et à toute personne désireuse de comprendre ce qu'est la Trame verte et bleue et comment l'identifier.

Le plugin Qgis « d'analyse de métriques paysagers » permet de faire le lien entre les caractéristiques structurelles des paysages et leurs propriétés écologiques. Fondé sur les concepts de l'écologie du paysage, il permet notamment d'identifier, spatialiser et caractériser le fonctionnement des écopaysages et des continuités écologiques.

■ Une formation créée et dispensée

La formation « Accompagner l'intégration de la TVB locale dans les projets de territoire » a pour objectif de mieux connaître les concepts scientifiques relatifs aux réseaux écologiques, de s'approprier le projet de politique publique TVB et son cadre juridique, de savoir analyser les méthodes cartographiques utilisées et intégrer la TVB dans un document d'urbanisme (SCoT, PLUi).

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ La sollicitation du dispositif ACE intervient parfois tardivement alors que les réflexions sont déjà engagées par les collectivités. Une intervention le plus en amont possible reste privilégiée.

■ Certains projets de territoire ont été interrompus ou les périmètres modifiés ce qui engendre un accompagnement plus important et des partenaires techniques et financiers difficiles à mobiliser sur la durée.

SOLUTIONS APPORTÉES

Un cadrage a été apporté quant à la sélection des territoires (répartition géographique, état d'avancement) et à la mise en œuvre de l'accompagnement, pour se tourner vers les

territoires le plus en amont possible de leur démarche d'élaboration de SCoT ou PLUi.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Le dispositif est reconduit pour une ultime phase subventionnée jusqu'à mi-2020.

Les acquis et le savoir-faire issus de l'accompagnement ACE d'Aquitaine sont redéfinis afin d'associer de nouveaux acteurs et de favoriser la montée en compétences des collectivités sur les nouveaux territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif ACE Nouvelle-Aquitaine complètera sa « boîte à outils » avec la création de nouvelles formations et la production d'outils techniques et juridiques répondant aux spécificités régionales.



TÉMOIGNAGE

La communication interne et l'évaluation du niveau d'appropriation des partenaires ne doivent pas être sous-estimées pour monter ensemble en compétence et co-construire le projet.

Être à l'écoute des territoires et se positionner comme « constructeur de solutions locales » responsables et innovantes.

L'accompagnement de proximité constitue un facteur-clé de réussite. Celui-ci doit permettre de mobiliser une « ingénierie élevée » souvent non disponible au niveau local, notamment dans les espaces ruraux où se joue pourtant la réelle prise en compte opérationnelle des Trames vertes et bleues.